



Convention amiable garde alternée

Par **Batchris**, le **15/10/2021** à **01:17**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison et allons la vendre d'ici 6 mois. Suite à notre séparation, nous sommes d'accord pour habiter, par la suite, proche l'un de l'autre afin de nous occuper, ensemble, au mieux de notre fille de 6 ans.

Peut-on dès maintenant réaliser une convention amiable de garde alternée ?

Salutations respectueuses.

Par **Tisuisse**, le **15/10/2021** à **06:50**

Bonjour,

Vous le pouvez mais rédigez-la avec l'aide de vos avocats respectifs afin de la présenter au JAF, lequel l'entérinera, et votre convention aura effet juridique réel.